

**Rapport sur la fiscalité du
Secrétaire général de l'OCDE à
l'intention des ministres des
Finances et des gouverneurs de
banque centrale du G20**

Italie, octobre 2021



G20 

Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20

Italie
Octobre 2021

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Merci de citer ce rapport comme suit :

OCDE (2021), *Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20, Italie, octobre 2021*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/rapport-sur-la-fiscalite-secretaire-generale-ocde-ministre-des-finances-g20-octobre-2021.pdf.

Table des matières

Introduction	4
La Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie	4
Politique fiscale et changement climatique	6
Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS	6
Les politiques fiscales et budgétaires après la crise du COVID-19	7
Mise en œuvre de la transparence en matière fiscale et des standards minimums du Projet BEPS	8
Annexe A. Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie	11
Annexe B. La politique fiscale et le changement climatique	12
Annexe C. Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS	13
Annexe D. Les politiques fiscales et budgétaires après la crise du COVID-19	14

Introduction

En juillet dernier, je vous ai indiqué que plus de 130 juridictions membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS¹ (le Cadre inclusif), représentant plus de 90 % du PIB mondial, avaient adhéré à la *Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie* (la Déclaration). Un certain nombre de points mentionnés dans la Déclaration devaient être finalisés, ainsi qu'un plan de mise en œuvre des nouvelles règles. **À la suite des travaux menés d'arrache-pied ces derniers mois, je peux vous annoncer que 136 sur 140 membres du Cadre inclusif sont parvenus à un accord politique sur la Solution reposant sur deux piliers et sur un Plan de mise en œuvre détaillé² (Annexe A).**

Cette réalisation majeure va transformer en profondeur le cadre fiscal international dans lequel les entreprises multinationales opèrent, en réattribuant une partie des bénéfices aux juridictions de marché et en limitant la concurrence fiscale afin de garantir, à tout le moins, qu'un impôt minimum soit payé.

J'ai également le plaisir de vous présenter trois rapports sur des questions fiscales que vous aviez demandés : *La politique fiscale et le changement climatique* (préparé avec le FMI); *Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS*; et *Les politiques fiscales et budgétaires après la crise du COVID-19*. Ces documents (en anglais) figurent en annexes au présent rapport.

La portée des travaux sur la fiscalité internationale et l'intérêt qu'ils suscitent au plus haut niveau politique et auprès du public démontrent que les efforts déployés par le G20 pour façonner l'architecture fiscale internationale au cours de la dernière décennie ont porté leurs fruits. La fiscalité est devenue un sujet universel, indissociable des enjeux cruciaux auquel le monde est confronté – le changement climatique, la pandémie de COVID-19 et la réalisation des Objectifs de développement durable. Autant de thématiques qui appellent des solutions multilatérales ; la capacité des membres du Cadre inclusif à s'entendre sur une Solution Reposant sur Deux Piliers illustre ce qui peut être accompli lorsque l'esprit de coopération et de compromis prévaut. **L'élan imprimé par le G20 a été déterminant pour garantir ce succès, et l'unité et la détermination dont vous avez fait preuve seront précieuses à l'avenir.**

La Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie

La Solution reposant sur deux piliers vise à permettre une répartition plus équitable des bénéfices et des droits d'imposition entre pays concernant les plus grandes entreprises multinationales ; avec cet accord, plus de 125 milliards USD de bénéfices résiduels seront réattribués aux juridictions de marché au titre du Pilier Un, et environ 150 milliards USD de recettes supplémentaires devraient être générées par le Pilier Deux. La sécurité juridique en matière fiscale est un aspect fondamental des nouvelles règles, qui prévoient un processus obligatoire et contraignant de règlement des différends relatifs au Pilier Un ; les pays en développement pourront opter pour un mécanisme électif, afin que les règles ne soient pas trop contraignantes pour les pays à faibles capacités. L'impôt minimum mondial établi par le Pilier Deux permettra aux pays de protéger leurs bases d'imposition (les règles GloBE) ; cela ne met pas fin à la

¹ *Base erosion and profit shifting* (en français, érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices).

² OCDE (2021), *Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – 8 octobre 2021*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/declaration-sur-une-solution-reposant-sur-deux-piliers-pour-resoudre-les-defis-fiscaux-soulevés-par-la-numerisation-de-l-economie-octobre-2021.htm.

concurrence fiscale, mais pose des limites, convenues multilatéralement, à cette concurrence. Le Pilier Deux préserve également le droit des pays en développement à taxer certains paiements ayant pour effet d'éroder la base d'imposition (comme les intérêts et les redevances) lorsqu'ils ne sont pas imposés au taux minimum.

Principaux éléments de la Solution reposant sur deux piliers	
Pilier Un	Pilier Deux
Les droits d'imposition de 10 % du bénéfice résiduel des plus grandes et plus rentables EMN seraient réattribués aux juridictions dans lesquelles les clients et les utilisateurs de ces EMN se situent ; un seuil plus bas est fixé pour réattribuer les bénéfices aux petites économies en développement	Les règles GloBE prévoient un impôt minimum mondial de 15 % sur toutes les EMN qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 millions EUR
Sécurité juridique en matière fiscale grâce à un mécanisme obligatoire et contraignant de règlement des différends, associé à un régime facultatif pour tenir compte des besoins de certains pays à faibles capacités	Obligation pour toutes les juridictions qui appliquent un taux nominal d'impôt sur les sociétés inférieur à 9 % aux intérêts, aux redevances et à un ensemble défini d'autres paiements de mettre en œuvre la " règle de l'assujettissement à l'impôt " dans leurs conventions bilatérales avec les membres du Cadre inclusif en développement lorsqu'on le leur demande, afin que leurs conventions fiscales ne puissent pas faire l'objet d'abus.
Instauration d'une approche simplifiée et rationalisée pour l'application du principe de pleine concurrence aux activités de commercialisation et de distribution de référence exercées dans le pays, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des pays à faibles capacités (Montant B)	Exception pour prendre en compte les incitations fiscales en faveur d'activités économiques substantielles
Suppression des taxes sur les services numériques et des autres mesures similaires pertinentes et instauration du statu quo	

Tous les membres du Cadre inclusif doivent être félicités pour l'engagement et l'esprit de compromis dont ils ont fait preuve au cours des derniers mois et des dernières années, qui ont permis d'aboutir à cet accord historique. Bien qu'un petit nombre de membres du Cadre inclusif n'aient pas encore adhéré à la Solution reposant sur deux piliers, l'OCDE continue à collaborer avec eux en vue de surmonter les divergences, en sachant que les dispositions de cet accord constituent le socle pour poursuivre les travaux.

Avec la Solution reposant sur deux piliers et le Plan de mise en œuvre détaillé, le Cadre inclusif est prêt à engager rapidement la phase de déploiement, qui passera par la transposition en droit interne et la négociation, la signature et la ratification des instruments multilatéraux nécessaires pour adapter les relations conventionnelles entre ses membres. Une mise en œuvre rapide est déterminante pour stabiliser l'architecture fiscale internationale et éviter les différends commerciaux préjudiciables susceptibles de résulter d'actions unilatérales. Le Plan de mise en œuvre détaillé prévoit un calendrier ambitieux pour l'achèvement des travaux restants d'ici 2023. Un soutien au renforcement des capacités sera apporté aux pays en développement afin de faciliter la mise en œuvre.

Délais visés	
Pilier Un	Pilier Deux
Début 2022 - Texte d'une Convention multilatérale et d'une Note explicative visant à mettre en œuvre le Montant A du Pilier Un	Novembre 2021 - Règles types définissant le champ d'application et le fonctionnement des règles GloBE
Début 2022 - Règles types sur la législation interne à adopter pour mettre en œuvre le Pilier Un	Novembre 2021 - Disposition conventionnelle type visant à donner effet à la règle d'assujettissement à l'impôt
Mi-2022 - Cérémonie de signature à haut niveau de la Convention multilatérale	Mi-2022 - Instrument multilatéral (IM) pour la mise en œuvre de la RAI dans les conventions bilatérales concernées
Fin 2022 - Finalisation des travaux relatifs au Montant B du Pilier Un	Fin 2022 - Cadre de mise en œuvre destiné à faciliter le déploiement coordonné des règles GloBE
2023 - Mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers	

Politique fiscale et changement climatique

Une transition progressive vers la neutralité en gaz à effet de serre d'ici à la moitié du siècle est essentielle pour pouvoir juguler les risques d'évolution dangereuse du climat. L'objectif majeur de l'Accord de Paris de 2015, limiter le réchauffement climatique mondial à 1.5°C - 2°C, nécessitera d'adopter des politiques climatiques porteuses de transformations radicales des modèles de production et de consommation. Certaines politiques attribuent un prix explicite aux émissions de carbone, tandis que d'autres ont pour effet de créer un prix implicite, la combinaison des mesures étant fonction de la situation économique propre à chaque pays. Responsables d'environ 80 % des émissions de gaz à effet de serre, les pays du G20 sont bien placés pour soutenir un dialogue structuré et systématique sur le rôle de la tarification implicite et explicite du carbone, propre à approfondir la coopération entre les pays membres du G20.

Au cours du Symposium à haut niveau du G20 sur la politique fiscale et le changement climatique, qui s'est tenu à Venise le 9 juillet 2021, les ministres ont constaté une relative pénurie de données comparables sur la rigueur des politiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, lorsque celles-ci passent par la fixation d'un prix implicite du carbone. Les prix explicites du carbone sont relativement bien cartographiés et connus, mais pour acquérir une vision plus complète des politiques d'atténuation et pouvoir procéder à des comparaisons internationales, un état des lieux des mesures d'atténuation autres que les instruments de tarification explicite du carbone s'impose, accompagné si possible d'une estimation de leur équivalent en prix du carbone. À la suite du Symposium, j'ai écrit aux ministres des Finances de tous les pays de l'OCDE et du G20 pour leur proposer de lancer une initiative OCDE/G20, reposant sur les structures de gouvernance mises en place à la faveur du Cadre inclusif, afin de mettre à profit la dynamique grandissante qui porte les travaux de l'OCDE sur le climat, y compris le Programme international pour l'action face au changement climatique (IPAC). L'objectif serait de créer une plateforme multilatérale dédiée à l'amélioration de la mesure et de l'évaluation des politiques de réduction des émissions. Je vous soumettrai bientôt un plan détaillé pour faire avancer ce projet le plus rapidement possible.

Le rapport sur *la politique fiscale et le changement climatique* (Annexe B), préparé par le FMI et l'OCDE, contient : (i) un état des lieux des prix du carbone résultant des taxes sur le carbone, des systèmes d'échange de quotas d'émissions et des taxes sur les carburants en vigueur ; (ii) une évaluation de la nécessité de politiques de tarification explicite du carbone ou d'atténuation équivalentes, ainsi que de leurs impacts environnementaux et économiques au sens large ; (iii) une analyse de tout l'éventail des stratégies d'atténuation ; et (iv) un examen des ajustements carbone aux frontières, des mécanismes de coordination internationale de la tarification du carbone, des clubs climat et de la création éventuelle d'un cadre inclusif dédié.

Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS

En avril 2021, vous avez réaffirmé votre engagement à aider les pays en développement à renforcer leur capacité à se constituer des sources de recettes fiscales pérennes. La pandémie de COVID-19 a eu d'énormes conséquences sur la santé de nos citoyens comme de nos économies, et les pays en développement ont été les plus sévèrement touchés. Pour ceux d'entre eux qui sont déjà lourdement endettés et disposent d'une marge budgétaire limitée, la recherche d'un équilibre entre la nécessité de fournir un soutien au revenu et celle de mobiliser des recettes pour financer les dépenses s'est révélée extrêmement difficile.

Conséquence du rythme et de l'ampleur des avancées de la réforme de la fiscalité engagée au niveau international et de la coopération intergouvernementale, de nombreux pays en développement se trouvent sur une courbe d'apprentissage abrupte. Le rapport intitulé *Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS* (Annexe C) vise à aider le G20 à consolider les avancées en s'assurant que la

solide coalition de pays formant le Cadre inclusif continue d'avancer ensemble et de s'entendre sur la conception et l'application des règles fiscales mondiales, en portant une attention toute particulière aux besoins des pays à bas revenu/faibles capacités du Cadre inclusif.

Ce rapport :

- Recense les progrès réalisés par les pays en développement dans leur participation au Cadre inclusif
- Analyse les normes fiscales internationales et les orientations existantes au regard des capacités et des priorités des pays en développement, ainsi que de leurs besoins en termes de mobilisation des ressources intérieures (MRI). Compte tenu de l'importance fondamentale de la taxation des ressources naturelles, ce sujet fait l'objet d'un traitement pluridisciplinaire
- Examine le soutien apporté aux pays en développement afin de renforcer leurs capacités
- Analyse l'inclusivité du Cadre inclusif, y compris son système de gouvernance existant, et
- Expose les vues des pays en développement sur l'avenir du Cadre inclusif dans le contexte de leurs priorités en matière de MRI, tout en reconnaissant que les problématiques de BEPS sont au cœur du mandat du Cadre inclusif.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport, des consultations approfondies ont été menées avec les pays en développement, membres et non membres du Cadre inclusif, avec la participation de 675 agents issus de 155 juridictions. Parallèlement aux consultations formelles, l'OCDE recueille également les contributions de pays en développement et de partenaires au développement grâce à ses programmes bilatéraux de renforcement des capacités et d'assistance technique, déployés en partenariat avec le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) et le Groupe de la Banque mondiale.

Les politiques fiscales et budgétaires après la crise du COVID-19

Aujourd'hui, la plupart des économies du G20 ont déjà amorcé leur reprise — une période durant laquelle elles devront créer les conditions d'une croissance économique solide, résiliente et inclusive qui sera essentielle pour soutenir les finances publiques à l'avenir. À cet égard, la politique fiscale est une composante centrale des stratégies déployées par les États pour faire face à la pandémie et bâtir une reprise durable et inclusive. À votre demande, l'OCDE a déjà produit à l'intention du G20 deux rapports sur la politique fiscale et la crise du COVID-19 : en [avril 2020](#) et en [avril 2021](#). J'ai le plaisir de vous présenter un nouveau rapport, intitulé *Les politiques fiscales et budgétaires après la crise du COVID-19* (Annexe D), qui met en lumière certaines des répercussions de la crise du COVID-19 sur les finances publiques, et plus particulièrement sur les systèmes fiscaux, ainsi que, plus largement, un ensemble de tendances structurelles et de difficultés auxquelles les pays sont confrontés, notamment l'impact du vieillissement de la population, la transformation numérique et la nécessité de décarboner l'économie.

Ce rapport vise à structurer les débats actuels sur les moyens pouvant être mobilisés par les pays pour s'assurer que leurs politiques en matière de prélèvements et de dépenses viennent appuyer une croissance économique inclusive et durable à l'ère de l'après-COVID. Il souligne en particulier que les réformes des stratégies de financement public feront intervenir tout un ensemble de mesures visant à assurer la viabilité des recettes fiscales et à rehausser la qualité des dépenses, notamment par une meilleure gestion des finances publiques. Un accent particulier est porté sur la fiscalité, l'objectif étant d'ouvrir le débat sur les possibilités qui s'offrent aux pays, s'agissant de la formulation des politiques, pour favoriser une croissance inclusive qui soit viable à moyen et long terme tant sur le plan budgétaire qu'environnemental. Ce train de réformes fiscales devra s'accompagner de mesures compensatoires bien conçues afin de garantir leur faisabilité budgétaire. Pour assurer une efficacité optimale, la panoplie des instruments fiscaux sera déterminée en fonction d'une série de facteurs et de particularités propres à

chaque pays, notamment la croissance du PIB, le degré de développement et d'inégalité, la marge de manœuvre budgétaire, les niveaux et structures actuels d'imposition et de dépenses ainsi que la nature de tendances structurelles spécifiques qui se dessinent sur le long terme.

Mise en œuvre de la transparence en matière fiscale et des standards minimums du Projet BEPS

L'OCDE a certes donné la priorité, au cours de cette dernière année, aux principales problématiques auxquelles sont confrontés les États, en élaborant des analyses, des lignes directrices et des solutions, mais elle n'en a pas moins poursuivi les travaux de fond visant à promouvoir la mise en œuvre de la transparence fiscale et des standards minimums du projet BEPS. La section ci-dessous en présente les grandes lignes.

Transparence en matière fiscale

Depuis 2009, le G20 apporte tout son soutien aux efforts accomplis dans le monde entier en matière de transparence et d'échange de renseignements — avec de belles réussites à la clé, à commencer par la suppression du secret bancaire à des fins fiscales. Réunissant 163 membres, dont plus de la moitié sont des pays en développement, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial), hébergé par l'OCDE sous l'égide du G20, procède à des examens par les pairs visant à évaluer la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, des normes d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (AEOI) et d'échange de renseignements sur demande (EOIR).

La mise en œuvre des deux normes est en bonne voie :

- Parmi les 100 juridictions qui se sont engagées à débiter les échanges en 2017 ou 2018, presque toutes (98) sont désormais dotées d'un cadre juridique international pleinement conforme aux termes de référence relatifs à l'AEOI, et une vaste majorité d'entre elles (88) ont mis en place un cadre juridique interne considéré comme « effectif » ou « effectif mais demandant des améliorations ». Depuis l'année dernière, plusieurs pays ont modifié leur législation pour donner suite aux recommandations ; un rapport d'avancement sur ce sujet sera publié cette année.
- Pour ce qui est de l'EOIR, 85 % des pays qui avaient fait l'objet d'un examen à la fin de 2020 se sont vu attribuer une note globale satisfaisante (« conforme » ou « conforme pour l'essentiel »), 12 % la note « partiellement conforme » et 3 % la note « non conforme ». Par ailleurs, les rapports de dix autres membres sont en voie de finalisation en 2021, l'évaluation de leur cadre juridique étant en cours. Les notes seront attribuées dès que les missions sur place, actuellement suspendues en raison de la pandémie, pourront reprendre, ce qui permettra d'achever l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de l'EOIR.

L'impact de ces normes est considérable :

- En 2020, des renseignements ont été échangés automatiquement sur au moins 75 millions de comptes financiers dans le monde, portant sur près de 9000 milliards EUR d'actifs financiers. Il faut rappeler que ces chiffres n'englobent pas les renseignements échangés par tous les pays pratiquant l'AEOI : ils sont légèrement inférieurs à ce qui a pu s'observer par le passé, du fait de l'extension des délais d'échange entraînée par la pandémie de COVID-19 et des difficultés rencontrées par certaines juridictions pour faire remonter les statistiques.
- **112 milliards EUR de recettes supplémentaires** (impôts, intérêts, pénalités) ont été enregistrées à ce jour sous l'effet des programmes de déclaration volontaire, d'autres initiatives similaires et des enquêtes menées à l'étranger. L'AEOI a permis de recouvrer au moins 3 milliards EUR de ce total.

Alors que le Forum mondial célèbre en 2021 le dixième anniversaire de son programme de renforcement des capacités, ce type d'assistance technique reste fortement sollicité : à ce stade, plus de 70 pays ont bénéficié d'une assistance technique en 2021, dont 31 spécifiquement en matière d'AEOI. Par ailleurs, les initiatives régionales du Forum mondial sont à l'origine d'avancées de plus en plus tangibles. À l'échelle mondiale, les pays en développement ont ainsi mobilisé, depuis 2009, près de 30 milliards EUR de recettes grâce aux programmes de déclaration volontaire et aux enquêtes fiscales extraterritoriales.

Liste des juridictions n'ayant pas mis en œuvre les normes de transparence fiscale de manière satisfaisante

Pour garantir l'équité des règles du jeu, vous avez demandé à l'OCDE de livrer régulièrement un rapport des juridictions qui ne se conforment pas de manière satisfaisante aux normes de transparence fiscale. Le nombre de juridictions concernées a été ramené de 15 en décembre 2018 à 5 aujourd'hui³. Le Forum mondial collabore étroitement avec l'ensemble de ces juridictions pour leur apporter l'assistance et les orientations nécessaires à leurs progrès et à l'équité des règles du jeu à l'échelle mondiale. Un nouveau rapport sur les progrès accomplis, qui recensera également les juridictions qui ne satisfont toujours pas aux normes, vous sera communiqué d'ici votre prochaine réunion.

Standards minimums du BEPS

Même si les efforts déployés par le Cadre inclusif en vue de trouver une solution aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie ont dominé son programme de travail l'année dernière, des progrès constants ont aussi été accomplis sur d'autres aspects de la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), comme l'indique le rapport d'avancement intitulé *Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE et du G20 : Rapport d'étape juillet 2020–septembre 2021*⁴.

Cinq années se sont écoulées depuis le début de la mise en œuvre du paquet BEPS et des avancées significatives ont été réalisées au titre des Actions 5, 6, 13 et 14, qui englobent les quatre standards minimums du BEPS.

³ Anguilla, Dominique, Niue, Sint-Maarten et Trinité-et-Tobago.

⁴ OCDE (2021), *Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE et du G20 : Rapport d'étape juillet 2020–septembre 2021*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/cadre-inclusif-sur-le-beps-rapport-d-etape-ocde-g20-juillet-2020-septembre-2021.htm.

Action 5 — Pratiques fiscales dommageables

- Plus de **300** régimes préférentiels ont été examinés ; presque tous ont été modifiés ou supprimés
- Plus de **36 000** échanges de renseignements sur les rescrits fiscaux ont eu lieu et **124** juridictions ont fait l'objet d'un examen par les pairs
- La législation sur l'activité substantielle de 12 juridictions ne prélevant pas d'impôt ou qu'un impôt insignifiant a été examinée et les premiers échanges ont débuté en mars 2021

Action 6 — Utilisation abusive des conventions fiscales

- Le 3^e rapport d'examen par les pairs sur l'Action 6 a été publié en avril 2021
- La grande majorité des membres du Cadre inclusif ont modifié leur réseau de conventions pour se conformer à l'Action 6
- Nombre d'entre eux s'appuient sur l'Instrument bilatéral sur le BEPS (IM), qui couvre désormais **96** juridictions

Action 13 — Déclaration pays par pays

- Plus de **3 000** relations bilatérales portant sur l'échange de déclarations pays par pays ont été établies
- Plus de **100** juridictions ont adopté une législation relative à la déclaration pays par pays

Action 14 — Procédure amiable

- Le règlement des différends fiscaux intervient en temps opportun et de façon efficace et efficiente
- **82** rapports d'examen par les pairs de phase 1 et **45** rapports de suivi par les pairs de phase 1 et de phase 2 sont désormais finalisés
- On constate une nette augmentation du nombre de cas résolus par la Procédure Amiable dans presque toutes les juridictions étudiées

Annexe A. Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie

Veillez consulter la version suivante :

OCDE (2021), *Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – 8 octobre 2021*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/declaration-sur-une-solution-reposant-sur-deux-piliers-pour-resoudre-les-defis-fiscaux-soulevés-par-la-numerisation-de-l-economie-octobre-2021.htm.

Annexe B. La politique fiscale et le changement climatique

Ce document est uniquement disponible en anglais :

IMF/OECD (2021), *Tax Policy and Climate Change: IMF/OECD Report for the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors*, September 2021, Italy, OECD, Paris, www.oecd.org/tax/tax-policy/imf-oecd-g20-report-tax-policy-and-climate-change.htm.

Annexe C. Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS

Ce document est uniquement disponible en anglais :

OECD (2021), *Developing Countries and the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS: OECD Report for the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors, October 2021, Italy*, OECD, Paris, www.oecd.org/tax/beps/developing-countries-and-the-oecd-g20-inclusive-framework-on-beps.htm.

Annexe D. Les politiques fiscales et budgétaires après la crise du COVID-19

Ce document est uniquement disponible en anglais :

OECD (2021), *Tax and Fiscal Policies after the COVID-19 Crisis: OECD Report for the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors, October 2021, Italy*, OECD, Paris, www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-and-fiscal-policies-after-the-covid-19-crisis.htm.

Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20

Italie, octobre 2021



Pour plus d'informations :



ctp.contact@oecd.org



www.oecd.org/fr/fiscalite



[@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax)



[OECD Tax](https://www.linkedin.com/company/oecd-tax)